

SEANCE DU 26 mars 2026.

Présents :

M. Christophe BASTIN, Bourgmestre - Président;
Mme Nathalie LEKEUX, M. Arnaud GERARD, Mme Juliette BESOHE, Échevins;
M. Werner DE GIEY, Président du CPAS;
M. Julien BARREAU, M. Jean-Christophe HYMON, M. Jérôme DE GROOTE, M. Pierre SCOHY,
Mme Marjorie BURY, M. Pierre DELOBBE, M. Vincent CAO, Mme Caroline SWINNEN,
Conseillers;
M. Luc GREGOIRE, Directeur Général;

Il est 20H00 le Président déclare la séance ouverte.

SEANCE PUBLIQUE :

1) Conseil Communal des Enfants - Renouvellement partiel des membres

Entendu que le CCE a été créé pour la première fois en 2014 ;
Entendu que les membres du CCE sont âgés de 10 à 12 ans ;
Entendu que certains jeunes conseillers ont quitté l'enseignement fondamental pour rejoindre le secondaire ;
Considérant les nouvelles candidatures pour 2025-2026 soit Eléa **Colet**, Lilian **Dermout** et Flavien **Despeghel** ;
Considérant la liste des anciens de 2025 : Eléonore **De Groote**, Romane **Lonchay** et Victoria **Dutilleul**,
Prend connaissance de la nouvelle liste du CCE 2025-2026

Eléonore	De Groote
Victoria	Dutilleul
Romane	Lonchay
Eléa	Colet
Lilian	Dermout
Flavien	Despeghel

2) Programme Communal de Développement Rural - Rapport Annuel 2025 - Approbation

Vu la décision du Conseil communal de poursuivre une Opération de Développement Rural sur l'ensemble du territoire de la Commune ;
Considérant que chaque année un rapport annuel relatif à l'Opération de Développement Rural doit être approuvé et déposé auprès de différentes instances ;
Considérant que ce rapport, ci-annexé, doit être approuvé par le Conseil Communal ;
Au vu de ces éléments ;
À l'unanimité ;
Prend connaissance dudit rapport ;
Approuve ledit rapport.

3) POLLEC - Rapport annuel 2025

Vu l'adhésion de la commune au programme POLLEC (Politique Locale Énergie Climat) soutenu par la Région wallonne ;
Vu la participation de la commune à la démarche de transition énergétique et climatique visant notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'adaptation aux changements climatiques ;
Vu les obligations liées à cette participation, notamment l'établissement et la transmission d'un rapport annuel relatif à l'état d'avancement des actions menées dans le cadre du plan d'action énergie-climat ;
Considérant le rapport annuel POLLEC relatif à l'année 2025, ci-annexé ;
Considérant qu'il appartient au Conseil communal de prendre connaissance de ce rapport dans un souci de transparence et de suivi de la politique climatique locale ;
Prend connaissance du rapport annuel POLLEC relatif à l'année 2025 concernant la mise en œuvre de la politique locale énergie-climat.

4) Plan de Cohésion Sociale 2025 - Rapports d'activités et financier Approbation

Considérant le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et les communes de Wallonie ;
Considérant le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et les communes de Wallonie pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté Française ;
Considérant l'arrêté du gouvernement wallon octroyant une subvention à 170 communes et

regroupements de communes pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale pour l'année 2025;
Considérant l'obligation des villes et des communes à remettre pour le 30 juin 2025 au plus tard le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale à la DiCS,

Décide à l'unanimité :

d'approuver le rapport financier du Plan de Cohésion sociale 2025

de prendre connaissance et d'approuver la présentation orale du rapport d'activités 2025 du Plan de Cohésion Sociale

5) Société Intercommunale INASEP - Assemblée Générale extraordinaire du 8 avril 2026

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1er et 2, L1126 § 1er, L1122-30, L1523-12 § 1er et § 1/1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale Namuroise de Services Publics INASEP en abrégé ;

Vu sa délibération du 14 janvier 2025 portant désignation des représentants de 5 délégués aux assemblées générales de l'INASEP, à savoir en l'occurrence Mme et MM. GERARD Arnaud, BURY Marjorie, CAO Vincent, SCOHY Pierre et DELOBBE Pierre, conseillers communaux ;

Vu le mail du 23 février 2026 de l'INASEP annonçant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale le **mercredi 8 avril 2026 à 17H30** en son siège social sis 1b, rue des Viaux à 5100 Naninne ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale approuvé par la Conseil d'administration du 4 février 2026, lequel reprend les points suivants :

1. Présentation du rapport de gestion, du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur) et proposition d'approbation des comptes 2024 **corrigés** et de l'affectation des résultats 2024
2. Décharge aux Administrateurs
3. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes.

Vu la documentation relative à ce point transmise par INASEP ;

ARRETE :

Article 1er

Le Conseil communal décide de voter de la manière suivante pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'INASEP du 8 avril 2026 :

à l'unanimité :

Mandat de vote délivré : tous positifs/négatif/ abstention(s)

Point 1 : Présentation du rapport de gestion, du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur) et proposition d'approbation des comptes 2024 corrigés et de l'affectation des résultats 2024

Point 2 : Décharge aux Administrateurs

Point 3 : Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes

Article 2

L'attention des représentants communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale extraordinaire programmée le 8 avril 2026 à 17 H 30 ou une seconde convoquée ultérieurement avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 8 avril 2026 à 17 H 30 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'INASEP ainsi qu'aux délégués communaux désignés.

6) Arrêtés de Police

A l'unanimité, ratifie les Arrêtés de Police pris par M. le Bourgmestre en date du 18/02 (x3), 23/02 (x2), 24/02, 25/02, 26/02 (x3), 27/02, 05/03 (x2), 13/03 (x2),

8) Procès-verbal de la séance antérieure

M. Julien Barreau fait remarquer qu'au point 4 "Bénévolat - fixation montants défraissements des responsables de salles", M. Jean-Christophe Hymon et Pierre Scohy sortent de séance mais le PV ne note pas qu'ils rentrent en séance après l'approbation du point.

Après correction, le Procès-verbal de la séance antérieure est approuvé.

Points en urgences

7) Questions actu

1) Procédures d'urgence dans les écoles (Pierre Delobbe)

Monsieur le Bourgmestre,

Suite aux récents événements ayant nécessité la mise en place de mesures d'alerte dans certaines écoles de la commune, nous souhaitons faire le point sur les dispositifs de sécurité existants.

Pouvez-vous nous préciser :

- où en est la mise en œuvre des exercices d'urgence, notamment en matière d'alerte de type « amok » et incendie ;
- si ces exercices sont régulièrement organisés et encadrés ;
- et si des améliorations sont envisagées afin de garantir la sécurité des élèves et du personnel.

Réponse :

En ce qui concerne les exercices incendie, le Bourgmestre précise que ces exercices étaient programmés, mais la démission du conseiller en prévention a retardé la mise en œuvre. Les panneaux de rassemblement ont été placés et une employée de l'administration s'est inscrite à la formation de conseiller en prévention niveau 3. Elle sera chargée d'organiser ces exercices.

Pour la sécurité des élèves et du personnel, Mme Nathalie Lekeux, échevine de l'enseignement, confirme qu'elle a été informée de la menace à l'athénée de Florennes par le Bourgmestre et le policier qui vient les jeudis au collège communal a expliqué que les écoles d'Anthée et Onhaye ont été fermées et les enfants ont été mis en sécurité. Le Bourgmestre précise que l'on n'était pas très concerné, ce sont surtout les implantations d'Anthée et d'Onhaye qui ont été sécurisées par la police.

2) Zoning d'Anthée : état d'avancement (Pierre Delobbe)

Dans le prolongement de l'article récemment paru dans la presse concernant le Bureau Économique de la Province (B.E.P.) et le développement des parcs d'activités économiques (PAE), nous souhaiterions obtenir un état des lieux actualisé du projet de zoning d'Anthée.

Pouvez-vous nous indiquer :

- le niveau d'avancement du dossier ;
- les prochaines étapes prévues ;
- ainsi que les perspectives concrètes de développement pour la commune.

Réponse :

Le Bourgmestre précise que la Zone d'Activité Economique (ZAE) est toujours à l'étude au SPW pour la voirie, ils doivent inscrire des budgets pour la réalisation des aménagements. Le Bourgmestre espère que le dossier aboutira rapidement, mais le Ministre veut mettre en priorité les friches, ce qui serait pour les grandes villes au détriment des petites communes. Le dossier n'est pas encore arrivé chez le Ministre.

3) Station d'épuration à Anthée (Pierre Scohy)

Concernant la station d'épuration récemment construite à Anthée, pouvez-vous nous confirmer :

- si celle-ci est désormais pleinement opérationnelle ;
- et si l'ensemble des habitations du village est effectivement raccordé, ou, à défaut, selon quel calendrier.

Réponse :

M. Arnaud Gérard, échevin des travaux, précise qu'effectivement la station d'épuration est en fonctionnement et que tout le village est raccordé.

4) Sécurisation des cheminements piétons à Anthée (Pierre Scohy)

Avec l'achèvement prochain du chantier du nouvel Intermarché à Anthée, la fréquentation piétonne de la zone va naturellement augmenter.

Dans ce contexte, serait-il envisageable d'introduire une demande visant à aménager un passage pour piétons entre le chemin menant au magasin et la rue des Australiens ?

Cette demande semble d'autant plus pertinente que des trottoirs sont prévus sur ces deux voiries, renforçant ainsi la nécessité de sécuriser les traversées.

Réponse :

Le Bourgmestre confirme que dans les accords avec le SPW, la route régionale qui descend vers Hastière va revenir à la commune, ce sera plus simple pour la commune de créer des aménagements et la circulation sera locale. Il est décidé d'écrire au SPW pour demander un passage pour piétons, mais le Bourgmestre pense que notre demande ne sera pas acceptée.

5) Baux à ferme et fertilisation des terres (Pierre Scohy)

Enfin, concernant les baux à ferme communaux, et plus particulièrement les restrictions liées à l'épandage d'engrais, certains agriculteurs expriment des inquiétudes.

Ne conviendrait-il pas de réexaminer cette règle, dans la mesure où son maintien pourrait, à terme, appauvrir les sols et nuire à leur qualité agronomique ?

Réponse :

M. Werner de Giey confirme que l'on s'est renseigné, l'engrais n'étant pas un produit phyto, l'agriculteur pourra procéder à l'épandage. Il partage les inquiétudes des agriculteurs, si on ne met plus de l'engrais, la terre tournera à rien.

HUIS-CLOS :

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Luc GREGOIRE

Le Président;

Christophe BASTIN